

**SÉANCE DU MERCREDI 25 AVRIL 2012**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Corinne Juillerat (PS), présidente

Scrutateurs : Clovis Brahier (PS) et Gérard Brunner (PLR)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), Jean-Louis Berberat (PDC), Francis Charmillot (PS), David Eray (PCSI), Jean-Marc Fridez (PDC), Maria Lorenzo-Fleury (PS), Giuseppe Natale (CS-POP), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Edgar Sauser (PLR), Emmanuelle Schaffter (VERTS), Thomas Stettler (UDC) et Maëlle Willemin (PDC)

Suppléants : Jean-Luc Charmillot (PDC), Françoise Chaignat (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Josiane Daepf (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Josiane Sudan (PDC), Pierre Brülhart (PS), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Jean Bourquard (PS), Samuel Miserez (PLR), Christophe Terrier (VERTS), Damien Lachat (UDC) et Claude Mertenat (PDC)

(La séance est ouverte à 14h15 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

---

**Département des Finances, de la Justice et de la Police (suite)****11. Loi sur l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte (première lecture) (suite)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**Gouvernement et minorité de la commission** :

Section 5 : Financement

Article 23

Les dépenses d'investissements et de fonctionnement de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte sont soumises à la répartition des charges entre l'Etat et les communes de la même manière que les dépenses de l'action sociale.

**Majorité de la commission** :

(Suppression de la section 5.)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 14.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est adoptée par 55 députés.

**12. Décret concernant les émoluments de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, le décret est accepté par 58 députés.

**13. Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse** (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 59 députés.

**14. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (autorité de protection de l'enfant et de l'adulte)** (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 59 députés.

**15. Modification de la loi sur les mesures d'assistance et la privation de liberté** (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 57 députés.

**16. Modification du décret sur l'admission et la sortie des patients en établissements psychiatriques** (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 58 députés.

**17. Loi portant modification des actes législatifs liés à l'adaptation du droit cantonal au nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte** (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est acceptée par 58 députés.

**18. Question écrite no 2481**

**Braquages et brigandages : que fait la police pour les commerçants ?**  
**Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'Environnement et de l'Équipement**

**21. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (création du Service des infrastructures et du Service du développement territorial)** (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 53f (nouveau), lettre a

Section de l'énergie

Majorité de la commission et Gouvernement :

élaboration et suivi de la mise en œuvre des objectifs de la politique énergétique cantonale;

Minorité de la commission :

élaboration, mise en œuvre et suivi des objectifs de la politique énergétique cantonale;

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 30 voix contre 26.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 50 voix contre 3.

**22. Interpellation no 789**

**Stratégie énergétique : quel est l'état de la situation ?**

**Claude Schlüchter (PS)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**23. Interpellation no 791**

**Régime cantonal d'application de l'article 5 LAT**

**Vincent Wermeille (PCSI)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Anne Roy-Fridez (PDC) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**24. Interpellation no 792**

**Indépendance du Service de l'énergie**

**Erica Hennequin (VERTS)**

Développement par l'auteure.

L'interpellatrice est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Raphaël Ciochi (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**25. Question écrite no 2480**

**Trente notions et méthodes de mesure en voie d'harmonisation**

**Claude Schlüchter (PS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

La séance est levée à 17.10 heures.

Delémont, le 26 avril 2012

La présidente :  
Corinne Juillerat

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motions nos 1034 à 1037  
- Postulat no 315  
- Interpellations nos 793 et 794  
- Questions écrites nos 2501 à 2506  
- Résolution no 145